

Conseil de sécurité

Distr. générale
6 janvier 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre

I. Introduction

1. Le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre décrit l'évolution de la situation entre le 21 juin et le 18 décembre 2015 et rend compte, depuis la publication de mon précédent rapport daté du 2 juillet 2015 (S/2015/517), des activités menées par la Force en application de la résolution 186 (1964) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 2234 (2015).

2. Au 15 décembre 2015, l'effectif de la composante militaire était de 860 soldats, tous grades confondus, et la composante police comptait 57 personnes (voir annexe).

II. Faits politiques majeurs

3. Les pourparlers entre le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, et le dirigeant chypriote turc, Mustafa Akıncı, ainsi que leurs négociateurs respectifs ont continué de se dérouler à un rythme régulier et se sont intensifiés. En outre, les parties ont continué d'œuvrer sans relâche dans le cadre de divers groupes de travail d'experts et de comités techniques. Les dirigeants n'ont eu de cesse de souligner les efforts qu'ils déploient pour parvenir à des solutions mutuellement avantageuses sur des questions négociées de manière interdépendante dans le but de faire avancer le processus. On trouvera de plus amples détails dans mon rapport sur l'état d'avancement des négociations à Chypre (S/2016/15).

4. Témoignant de leur attachement à un avenir commun, le 18 novembre, les deux dirigeants ont publié une déclaration conjointe pour condamner les incidents qui s'étaient produits deux jours plus tôt et au cours desquels deux véhicules appartenant à des Chypriotes turcs avaient été pris pour cible à coups de pierres par des jeunes Chypriotes grecs lors de manifestations dans le sud de Nicosie, faisant deux blessés parmi de jeunes Chypriotes turcs. Les deux dirigeants ont affirmé qu'ils lutteraient ensemble contre le racisme et la haine, quelle qu'en soit la source, et que des actes aussi lamentables feraient l'objet d'enquêtes approfondies et ne resteraient pas impunis. Neuf personnes, dont quatre étudiants, ont été arrêtées à la suite de cet incident, et cinq ont été inculpées. Les deux dirigeants ont affirmé qu'ils ne permettraient pas que des incidents aussi inacceptables mettent en péril un tant

15-23003 (F) 070116 080116







soit peu les négociations en cours, en particulier au moment même où ils s'efforçaient de bonne foi de trouver une solution au problème de Chypre.

5. En réponse aux incidents susmentionnés, le 25 novembre, les deux dirigeants ont annoncé la création d'un comité technique sur l'éducation chargé d'examiner les bonnes pratiques et d'entreprendre de nouvelles recherches sur la manière dont l'éducation peut contribuer à la transformation des conflits, à la paix, à la réconciliation et à la lutte contre les préjugés, la discrimination, le racisme, la xénophobie et l'extrémisme, ainsi que de mettre au point un mécanisme mutuellement acceptable pour mettre en œuvre des mesures de confiance dans le système scolaire et promouvoir les contacts et la coopération entre les élèves et les enseignants des deux communautés. En outre, le Comité a été chargé de formuler des recommandations en ce qui concerne la coordination des deux systèmes d'enseignement.

6. Mon Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, s'est rendu à Chypre du 23 au 26 octobre afin de déterminer comment la Force des Nations Unies pourrait appuyer au mieux le processus de paix au cours de la période à venir. Compte tenu de la dynamique positive des négociations, il a également abordé avec les parties leurs attentes quant aux moyens que l'ONU pourrait utiliser pour appuyer la mise en œuvre d'un accord. Au cours de cette visite, M. Ladsous, a fait savoir à M. Anastasiades et à M. Akıncı que l'Organisation des Nations Unies devrait commencer un travail de planification afin de se tenir prête à assumer tout rôle que ces derniers et le Conseil de sécurité décideraient de lui confier pour la période suivant le règlement.

III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

7. La Force a pour objectif premier d'empêcher la reprise des combats et de contribuer au maintien de l'ordre et à un retour à une vie normale. Elle doit pour ce faire concilier les aspects liés à la sécurité et le maintien du statu quo militaire tout en permettant aux Chypriotes qui habitent et travaillent dans la zone tampon de mener des activités civiles et de vivre pleinement et de façon productive. Cette méthode, lorsqu'elle fonctionne, renforce la confiance entre les communautés et concourt à l'action d'ensemble menée par l'ONU à l'appui du processus de paix.

A. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

8. Au cours de la période considérée, la Force a continué de maintenir l'intégrité et la stabilité de la zone tampon au moyen de patrouilles régulières, d'un dispositif de communication soutenue et d'observation détaillée, à tous les niveaux. Grâce à des lignes de communication directes et efficaces et à des réunions régulières avec les commandants respectifs, la Force est parvenue à prévenir les tentatives faites par les deux parties d'apporter de légères modifications au statu quo militaire et à gérer et régler de façon impartiale les différents qui risquaient de dégénérer ou de déboucher sur de vives tensions. S'appuyant sur le climat propice instauré au cours de l'actuelle et de la précédente période considérée, la Force a continué de maintenir des liens solides avec les forces en présence. La non-reconnaissance par

ces dernières de l'aide-mémoire de 1989, l'absence de conception commune de la délimitation exacte des lignes de cessez-le-feu et les mises en cause de l'autorité de la Force dans la zone tampon continuent néanmoins de poser problème. La fréquence des visites inopinées de construction ou de rénovation de positions militaires le long des lignes de cessez-le-feu et de part et d'autre, a également continué de susciter des préoccupations, en particulier lorsqu'elles sont considérées comme donnant un avantage militaire. De même, l'accès accru des civils à la zone tampon ainsi que la multiplication des activités dans celle-ci, dans le cadre du processus de normalisation, constituent toujours des défis spécifiques en termes de contrôle de la zone pour la mission, et pèsent sur les ressources.

9. Au cours des six derniers mois, les forces turques ont installé un système de télévision en circuit fermé (CCTV) sur 28 sites tout au long de la ligne de cessez-le-feu, en plus des 29 déjà équipés dans les secteurs 2 et 4. Il n'a été procédé à aucun retrait d'effectifs militaires dans 42 des 57 sites équipés de caméras de télévision en circuit fermé. En l'absence de réductions d'effectifs, les caméras de vidéosurveillance confèrent un avantage militaire et de ce fait, constituent une violation du statu quo. En outre, des positions militaires établies par les deux forces dans la zone tampon en violation du statu quo, sont toujours en place, notamment à Strovilia, et sont considérées comme des violations permanentes. L'ONU continue de tenir le Gouvernement turc responsable du maintien du statu quo à Varosha.

B. Déminage

10. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport, en mai 2015, une équipe de déminage du Cambodge, intervenant dans le cadre de la coopération entre missions avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), a commencé à neutraliser les mines terrestres provenant d'un champ de mines situé au nord de la ligne de cessez-le-feu à proximité de Mammari qui avaient été déplacées par de fortes pluies dans la zone tampon. Une superficie de 16 691 mètres carrés a été nettoyée et sept mines ont été trouvées et détruites. Étant donné qu'il s'agit de la deuxième fois en deux ans que cette situation se produit, la Force a reçu des assurances de la part des forces de sécurité chypriotes turques, qu'elles nettoieraient le champ de mines situé au nord de la ligne de cessez-le-feu. Entre-temps, des mesures d'atténuation des risques ont été mises en place pour empêcher que des incidents de ce genre ne se reproduisent.

11. Après que M. Anastasiades ait communiqué à M Akıncı les coordonnées des 28 mines terrestres posées par la Garde nationale au nord de l'île en 1974, la Force a prêté main forte à une enquête réalisée par le Service d'action antimines de l'ONU (UNMAS). Le 7 juillet, 25 des 28 emplacements ont été jugés comme ne représentant plus une menace et déclarés sûrs. Les trois autres, dont deux sont situés dans une zone sous contrôle militaire, ont été identifiés comme nécessitant une intervention technique plus poussée afin de déterminer avec certitude s'ils sont toujours dangereux ou pas. Sur la base de renseignements communiqués par les forces de sécurité chypriotes turques, deux autres zones ont été identifiées comme devant faire l'objet d'une nouvelle intervention, l'une d'elle comportant notamment une mine antichar visible au bord d'une route désaffectée. Même si des interventions sont nécessaires dans ces cinq zones, comme elles ne sont ni inaccessibles ni bien délimitées, la mission a estimé qu'elles ne présentaient pas de risque immédiat pour la vie.

12. La même équipe de déminage cambodgienne a mené des actions de déminage en appui à l'ouverture de points de passage à Lefka-Aplici/Lefke-Aplıç et Deryneia/Derinya du 28 septembre au 26 novembre. Une étude technique menée à Deryneia/Derinya a permis de conclure que la partie occidentale du champ de mines enregistré par l'ONU ne représentait aucune menace, et le Comité technique chargé des points de passage a pu commencer à élaborer des plans pour ouvrir un point de passage à cet endroit. À Lefka-Aplici/Lefke-Aplıç, cinq zones dangereuses totalisant 1 815 mètres carrés ont été déminées autour du site de passage. Trente et une mines antichars et une mine éclairante ont été trouvées et détruites.

13. Pendant la période à l'examen, malgré les demandes répétées de la Force, aucun progrès n'a été enregistré au sujet de l'accès aux quatre principaux champs de mines connus dans la zone tampon, dont trois sont placés sous le contrôle de la Garde nationale et un sous celui des forces turques. Alors que la partie chypriote turque a indiqué qu'elle accepterait le nettoyage de l'ensemble des quatre zones considérées comme un tout, la partie chypriote grecque maintient sa position, à savoir que ses trois champs de mines sont nécessaires pour pouvoir faire face à toute menace imminente. Les efforts se poursuivent à tous les niveaux pour encourager une approche plus globale du déminage, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone tampon.

14. Le Mandataire mondial des Nations Unies pour l'élimination des mines et engins explosifs s'est rendu à Chypre du 11 au 13 octobre pour observer de visu l'appui apporté par la Force aux efforts de déminage à Chypre et mieux faire connaître les dangers persistants posés par les mines dans l'île.

C. Rétablissement de conditions normales et activités humanitaires

15. Les relations entre la police de la Force et les services de police des deux parties ont continué d'être marquées par la coopération et de revêtir un caractère constructif pendant toute la période à l'examen, grâce à des communications quotidiennes à tous les niveaux qui ont permis de resserrer la collaboration pour ce qui est des questions opérationnelles à régler à l'intérieur de la zone tampon. Conformément à son mandat, qui prévoit qu'elle doit contribuer au maintien de l'ordre, la police de la Force a continué de faciliter les enquêtes sur des infractions commises dans la zone tampon.

16. Dans le cas du village bicommunautaire de Pyla, dans la zone tampon, les activités criminelles commises par des membres des deux communautés ont continué de croître, en particulier en rapport avec des casinos illégaux, dont le nombre est passé de quatre à sept au cours de la période considérée. La Force a intensifié ses efforts en vue de trouver une solution pratique au problème des casinos de Pyla avec la coopération des deux parties.

17. Au cours de la saison de la chasse, de septembre à décembre, la Force a enregistré 69 incursions dans la zone tampon par des chasseurs chypriotes grecs souvent armés, contre 54 pour la même période l'année précédente. Pour aider à y faire face, la police de la Force a intensifié ses activités de liaison avec les autorités locales et ses patrouilles fondées sur le renseignement, y compris des patrouilles communes avec les soldats de la Force et des gardes-chasse, lesquelles ont débouché sur l'inculpation de cinq de ces chasseurs.

18. Parallèlement à ces activités de liaison sur le terrain, la police de la Force a continué d'aider à organiser les réunions du Comité technique chargé de la criminalité et des questions pénales. La salle de communication mixte a continué de servir de lieu d'échange de renseignements sur des activités criminelles intéressant les deux communautés, dont des enquêtes sur des cas humanitaires.

19. Au cours de la période considérée, l'autorité de la Force a continué d'être défiée dans la zone tampon, et elle a dû parfois devoir faire face à l'agressivité de certaines personnes se livrant à des activités non autorisées. Dans de tels cas, la Force des Nations Unies demande instamment aux autorités compétentes de prendre sans délai des mesures, y compris dans le cadre de procédures judiciaires.

20. Dans le cadre de son mandat qui prévoit qu'elle doit contribuer au retour à une situation normale, la Force a continué d'autoriser, dans la mesure du possible, les activités civiles menées en toute sécurité et en bon ordre dans la zone tampon, en délivrant plus de 809 permis d'exploitation agricole, facilitant l'accès à l'emploi et à des services publics de distribution, et approuvant 21 des 22 demandes de projets de construction civile. Elle a continué d'encourager les autorités, les responsables locaux et la population civile à coopérer avec la mission et à lui communiquer, conformément aux procédures établies, des informations utiles sur les projets civils entrepris dans la zone tampon. L'université de Pyla continue de fonctionner sans l'autorisation de la Force.

21. Les cas de non-respect des procédures de la Force, en particulier par des agriculteurs, suscitent toujours des inquiétudes. Lors d'un de ces incidents, le 28 septembre, un agriculteur chypriote grec qui avait traversé la ligne de cessez-le-feu dans sa partie nord et pénétré avec son tracteur dans un champ de mines délimité par les Forces turques près de Mammari, a heurté une mine antichar. Bien que l'agriculteur n'ait pas été blessé, cet incident a exacerbé les tensions entre les cultivateurs chypriotes grecs et les forces turques à proximité de la ligne de cessez-le-feu des forces turques, là où travaillent les agriculteurs.

22. De juillet à décembre, 922 553 traversées officielles de la zone tampon ont été enregistrées. La Force a continué de jouer un rôle essentiel dans tous les échanges s'effectuant aux points de passage, aux alentours ou par ces endroits. En particulier, la police de la Force a continué à escorter des convois de fournitures civiles et humanitaires au point de passage de Limnitis/Yeşilirmak, conformément à l'accord conclu par les dirigeants en octobre 2010.

23. Hors de la zone tampon, la Force a continué d'apporter un soutien humanitaire à 342 Chypriotes grecs et 106 Maronites résidant dans le nord, notamment en leur fournissant une aide humanitaire hebdomadaire et en facilitant le transfert du corps de deux Chypriotes grecs afin qu'ils soient inhumés dans le nord. L'appui logistique, y compris la fourniture de manuels scolaires, a continué d'être fourni aux écoles primaires et secondaires chypriotes grecques dans la péninsule de Karpas. Bien qu'aucun n'ait été rejeté, la pratique de vérification des manuels scolaires chypriotes grecs par les autorités chypriotes turques s'est poursuivie. La nomination de 8 des 11 enseignants dont la candidature était proposée par les Chypriotes grecs pour servir dans la péninsule de Karpas a été approuvée par les autorités chypriotes turques.

24. Suite à un accord entre M. Anastasiades et M. Akıncı, deux infirmiers Chypriotes grecs, ont été autorisés à fournir des services à un dispensaire local dans

la péninsule de Karpas au cours de la période considérée. Les demandes de médecins parlant le grec pour répondre aux besoins de santé des personnes âgées chypriotes grecques et des Maronites dans le nord n'ont pas encore été suivies d'effet. La mission a continué de discuter avec les autorités locales pour garantir l'accès à des services de santé, d'action sociale et éducative pour les Chypriotes turcs vivant dans le sud du pays. Bien que la question de la création d'une école de langue turque à Limassol n'ait pas progressé, des enseignants chypriotes turcs ont continué de dispenser des cours dans leur langue à des étudiants turcophones dans un établissement d'enseignement secondaire et un établissement d'enseignement primaire.

25. La Force a aidé à trouver une solution aux problèmes humanitaires et juridiques auxquels ont dû faire face deux Chypriotes turcs détenus dans le sud et un Chypriote grec détenu dans le Nord au cours de la période considérée.

26. La Force a continué de faciliter les contacts entre les bureaux municipaux de Nicosie en vue d'encourager le renforcement de la coopération, y compris par le biais de quatre réunions organisées par les maires adjoints chypriotes grecs et chypriotes turcs et leurs équipes respectives pour élaborer des projets conjoints dans des domaines environnementaux, sociaux et sanitaires d'intérêt commun. De même, la Force a continué d'apporter un appui aux représentants du Plan directeur de Nicosie − un mécanisme bicommunautaire créé en 1979 pour faire face aux problèmes urbains dans la vieille ville de Nicosie −, en particulier à leurs efforts et plans visant à préserver les sites du patrimoine culturel, dans cette ville, y compris le long de la Ligne verte. Sur un plan plus général, la Force a également continué d'encourager les collectivités situées à l'intérieur de la zone tampon pour s'attaquer à des questions telles que la nécessité de nettoyer et de prendre soin de l'environnement et, lorsque cela était possible, a favorisé les efforts des deux communautés dans ces domaines.

27. Afin de favoriser la coopération et la réconciliation entre les deux communautés, la Force a appuyé 37 manifestations sportives, culturelles, éducatives et autres manifestations de la société civile, en coopération avec des partenaires locaux et internationaux, auxquelles plus de 5 200 personnes des deux communautés ont participé. Il s'est agi notamment d'un concert pour la paix et la réunification organisé par les deux communautés dans la zone tampon, le 18 septembre, avec des artistes chypriotes grecques et turques, auquel plus de 3 800 membres des deux communautés ont participé. Le deuxième rallye international de Chypre, qui s'est tenu le 26 septembre et qui incluait une traversée de la zone tampon à l'extérieur des murs de la vieille ville de Nicosie, a réuni 66 voitures de course, des deux communautés ainsi que d'autres pays, contre 45 en 2014. En outre, l'hôtel Ledra Palace a accueilli quelque 58 rencontres bicommunautaires − y compris quatre réunions de représentants des partis politiques chypriote-grecs et chypriotes-turcs, organisées sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie.

28. Au cours de la période considérée, dans le cadre de sa contribution à l'adoption de mesures de confiance et à leur mise en œuvre, la Force a considérablement renforcé son appui aux comités techniques bicommunautaires, en se chargeant de cinq comités (patrimoine culturel, environnement, santé, gestion des situations de crise et affaires humanitaires) en sus des trois dont il a déjà la charge (points de passage, criminalité et questions pénales et radiodiffusion).

29. Plus précisément, comme suite à l'annonce faite par les dirigeants le 28 mai, la Force des Nations Unies a appuyé les travaux du Comité technique chargé des points de passage s'agissant de l'ouverture de ceux de Lefka-Aplici//Lefke-Aplıç et Deryneia/Derinya, organisant six réunions et deux visites au cours de la période considérée. Un accord sur les routes, les spécifications techniques et les modalités de mise en œuvre de projets pour ces deux points de passage a été conclu par le Comité. L'Union européenne, pour sa part, a modifié le Règlement de la Ligne verte pour inclure Lefka-Aplici/Lefke-Aplıç et Deryneia/Derinya à la liste des points de passage officiels et, le 17 novembre, ses États membres ont unanimement approuvé l'allocation de 2 millions d'Euros par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour les deux points de passage, montant qui doit être prélevé sur le programme d'aide à la communauté chypriote turque. Avec les deux points de passage déclarés exempts de mines, les travaux de construction devraient démarrer dans le courant du premier trimestre de 2016. La Force continue de faciliter les discussions au sein du Comité technique sur l'ouverture éventuelle de nouveaux points de passage à l'avenir.

30. Le Comité technique chargé de la protection de l'environnement a repris ses activités après une interruption de deux ans, et s'est réuni trois fois entre juillet et décembre. Les débats facilités par la Force, ont débouché sur quatre visites conjointes dans des lieux situés dans le Nord et le Sud afin de traiter des questions d'intérêt mutuel tels que le traitement des eaux usées et la gestion des déchets solides. Le Comité technique chargé des radiodiffusions, s'est pour sa part réuni deux fois au cours de la période considérée afin de trouver une solution pour éliminer les interférences sur le spectre de fréquences notamment par les stations de radio commerciales FM et les chaînes de télévision, d'examiner la question de la planification en vue de la télévision numérique et l'assignation des fréquences TV analogiques par l'Union internationale des télécommunications. Le Comité a réussi dans une certaine mesure à convaincre les stations de radio FM commerciales de se conformer aux bonnes normes de modulation, ce qui a permis de réduire les interférences à Nicosie. La Force a facilité la tenue de trois réunions du Comité technique sur la santé, permettant un échange d'informations sur les divers aspects du secteur de la santé de chaque partie. Comme suite à l'accord des dirigeants sur l'interconnexion des réseaux électriques en tant que mesure de confiance, la Force a également escorté des équipes techniques conjointes dans la zone tampon pour effectuer les travaux de réparation nécessaires en préparation de la reconnexion des réseaux.

31. Le PNUD, avec le plein appui de l'Union européenne, a quant à lui continué de collaborer étroitement avec le Comité technique chargé du patrimoine culturel. La restauration de trois sites du patrimoine culturel s'est achevée au cours de la période considérée, y compris la tour d'Othello à Famagouste. Les appels d'offres pour 3 sites du patrimoine culturel de la vieille ville de Famagouste et les projets concernant 12 sites supplémentaires sont en cours. Par ailleurs, les travaux de restauration du monastère Saint-André, dans la péninsule de Karpas, ont été entamés. En outre, pour fournir un appui en vue d'un règlement politique, le PNUD a continué de contribuer à l'organisation du Cadre de dialogue chypriote qui regroupe 94 organisations des deux communautés, dont des partis politiques, des entreprises, des groupements professionnels, des syndicats, des organisations non gouvernementales et l'ensemble de la société civile afin de parvenir à un consensus sur les questions socioéconomiques essentielles à cet égard. La fermeture du

programme de consolidation de la paix à Chypre, géré par le PNUD, Action pour la coopération et la confiance, est prévue d'ici à la fin de 2015.

32. La Chambre de commerce et d'industrie de Chypre et la Chambre de commerce chypriote turque ont continué à servir d'exemple de coopération et à préconiser activement une solution à la question chypriote. Le programme de stages entre les communautés, lancé au cours de la période précédente, a été particulièrement fructueux, avec 12 Chypriotes grecs et 9 Chypriotes turcs qui devraient en principe être recrutés dans des sociétés de l'autre communauté, au début de 2016. Les préparatifs en vue de la mise en place d'une pépinière d'entreprise intercommunautaire sont en cours.

33. Des progrès considérables continuent d'être réalisés sur le plan de la liberté de religion et de conviction à Chypre, avec un nombre croissant de services célébrés par des Chypriotes grecs et des Maronites dans des lieux de culte dans le nord du pays, lequel est passé de 31 demandes sur 40 approuvées en 2013, à 52 demandes sur 87 approuvées en 2014, et à 93 demandes sur 133 approuvées en 2015. Des progrès constants ont également été enregistrés s'agissant des ouvertures de sites religieux dans le nord lesquels étaient inaccessibles depuis 1974, les autorités chypriotes turques ayant ouvert neuf nouveaux sites destinés au culte au cours de la période considérée.

34. Au cours des six derniers mois, la Force a facilité l'organisation de 49 services religieux et manifestations commémoratives auxquels ont participé plus de 12 000 personnes et qui se sont déroulés dans la zone tampon ou ont nécessité le franchissement de cette zone. Il est intéressant de noter que le 21 juillet et le 30 septembre, la Force a facilité le passage de près de 2 000 pèlerins, essentiellement d'origine turque, du nord de la mosquée Hala Sultan Tekke jusqu'à Larnaca, comme demandé conjointement par le primat de l'Église de Chypre et le Mufti de Chypre. Le pèlerinage du 30 septembre à Hala Sultan Tekke a eu lieu pour la première fois en présence d'un représentant de l'Église de Chypre.

35. Dans le même temps, les chefs religieux de Chypre ont intensifié leur dialogue et leur collaboration. Au cours de leur première rencontre avec M. Anastasiades et M. Akıncı, qui s'est tenue le 10 septembre, à l'hôtel Ledra Palace dans la zone tampon, les chefs religieux ont réaffirmé leur plein appui aux négociations en vue d'un règlement du problème de Chypre, et encouragé la prise de mesures afin d'assouplir les restrictions à la liberté de religion, y compris l'amélioration de l'accès aux lieux de culte dans toute l'île. Le 24 novembre, les chefs religieux ont publié une déclaration commune exprimant leur rejet unanime de toutes les formes d'agression, de terrorisme et de violence, à Chypre et ailleurs, soulignant que le dialogue qu'ils avaient mené ensemble avait renforcé leur conviction qu'il ne pouvait y avoir d'avenir sans tolérance, compréhension mutuelle, respect et coexistence pacifique. La visite à Chypre du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction, du 5 au 8 octobre, a pour sa part servi à mettre en lumière le rôle de la coopération entre les chefs religieux pour faire progresser la liberté de religion ou de conviction partout dans l'île.

D. Déontologie et discipline et exploitation et atteintes sexuelles

36. Dans le cadre de l'engagement que j'ai pris de veiller au respect de la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles par

le personnel de la Force, au cours de la période considérée, la Force a continué de collaborer activement avec l'équipe déontologie et discipline régionale à la mise en œuvre des initiatives décrites dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/69/779). Dans le cadre du dispositif d'application du principe de responsabilité de la Force, le Groupe de travail de la Force sur la déontologie et la discipline et l'exploitation et les atteintes sexuelles a continué à assurer le suivi, tous les trois mois, de l'application du plan d'action adopté par la Mission, qui vise à mettre en œuvre des mesures concrètes pour empêcher que des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles soient commis par le personnel de la Force et à renforcer les mécanismes de communication de l'information et l'aide fournie aux victimes. Conformément aux dispositions énoncées dans mon rapport, la Force a nommé un responsable chargé de coordonner et de suivre les activités de prévention, de répression et de réparation concernant les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. En outre, elle a nommé une équipe d'intervention immédiate chargée de recueillir et de préserver les éléments de preuve dès réception d'une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La Force met en place une équipe spéciale permanente qui, à compter du 15 décembre 2015, servira d'organe d'experts chargé de donner des orientations sur les questions opérationnelles et stratégiques concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles.

37. Entre le 1er janvier et le 11 décembre 2015, une seule allégation de catégorie 1 et une de catégorie 2 ont été signalées et renvoyées pour enquête. L'allégation de catégorie 1 s'est révélée sans fondement. Il est à noter que le nombre total d'allégations signalées en 2015 était inférieur à celui de 2014, qui était de 14, dont 4 de catégorie 1 (y compris 2 dénuées de fondement) et 10 de catégorie 2.

38. La formation est au cœur des activités menées par la Force pour mieux faire connaître les normes de déontologie des Nations Unies et pour mettre l'accent sur la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Au cours de la période considérée, 17 séances de formation à la déontologie et à la discipline et aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été organisées avec la participation de 553 militaires, 17 membres de la Police des Nations Unies et 117 membres du personnel civil. Dans le cadre de la campagne de sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, une liste d'activités de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles a été fournie au personnel de la Force afin que celles-ci soient prises en compte, mises en œuvre et évaluées par chaque section ou bureau au cours de l'exercice 2015-2016.

IV. Comité des personnes disparues

39. Au 18 décembre, les équipes d'archéologues bicommunautaires du Comité des personnes disparues avaient exhumé les dépouilles de 1 059 personnes disparues dans les deux parties de l'île, sur un total de 2001. À ce jour, les restes de 625 personnes ont été identifiés et restitués aux familles, dont 30 pendant la période considérée. Entre septembre et novembre, une équipe du Comité a mis au jour deux charniers contenant 36 dépouilles dans une zone militaire dans le nord de Nicosie. Le 5 novembre, le dirigeant de la communauté chypriote turque, M. Akıncı, a informé le Comité que les équipes de fouille du Comité auraient accès à 30 sites d'inhumation présumés dans les zones militaires du nord de Chypre sur une période de trois ans, à compter de janvier 2016, 10 sites devant être fouillés chaque année.

V. Aspects financiers et administratifs

40. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport, par sa résolution 69/296, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 52,5 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la Force du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, cette somme comprenant une contribution volontaire du Gouvernement chypriote d'un montant correspondant au tiers du coût net de la Force, soit 17,6 millions de dollars, et une contribution volontaire du Gouvernement grec de 6,5 millions de dollars.

41. Au 5 janvier 2016, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la Force s'élevait à 12,7 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 992,9 millions de dollars.

42. Toujours au 5 janvier 2016, le montant total dû aux États Membres ayant fourni des contingents s'élevait à 1,1 million de dollars. Les remboursements dus au titre des contingents et du matériel leur appartenant avaient été effectués pour les périodes ayant pris fin le 31 octobre 2015 et le 30 septembre 2015, respectivement, suivant le calendrier des versements trimestriels.

VI. Observations

43. Je trouve encourageante la détermination dont font sans cesse preuve les dirigeants alors que les négociations s'intensifient. Je les engage à maintenir l'élan imprimé et à poursuivre leurs efforts en vue de mener le processus à terme et de parvenir à un règlement global dans les meilleurs délais.

44. Je suis fermement convaincu que les mesures de confiance constituent un élément important des efforts en cours, d'autant qu'elles traduisent la position commune des dirigeants selon laquelle le statu quo est inacceptable. En outre, ces mesures ont un effet tangible sur la vie quotidienne des Chypriotes et permettent de comprendre, de façon critique, que le statu quo à Chypre est intenable et qu'un autre avenir – meilleur – est possible. Dans ce contexte, je note que si la mise en œuvre de certaines mesures de confiance convenues par les dirigeants est pleinement engagée, d'autres, telles que l'interopérabilité des systèmes de téléphonie mobile, n'ont guère progressé. Je demande instamment aux dirigeants de mettre en œuvre toutes les mesures convenues de bonne foi et sans tarder.

45. Je félicite les deux parties d'avoir pris la décision d'ouvrir de nouveaux points de passage à Lefka-Aplici/Lefke-Aplıç et Deryneia/Derinya et de s'être constamment employées, au cours de la période considérée, à surmonter les difficultés rencontrées sur le terrain et à traduire cette décision en réalité. De grands espoirs ayant ainsi été suscités, en particulier au sein des communautés, j'invite les deux dirigeants à accélérer les préparatifs et à ouvrir les points de passage sans plus tarder.

46. Les incidents survenus le 16 novembre, au cours desquels deux Chypriotes turcs ont été agressés par des jeunes Chypriotes grecs dans le sud de Nicosie, sont regrettables. Des incidents de ce type créent des tensions et la méfiance entre les communautés à un moment où les dirigeants s'efforcent de parvenir à une solution durable et de renforcer la confiance en un avenir de coexistence pacifique. L'unité

dont ont fait montre les deux dirigeants en condamnant ces agressions est à saluer, à juste titre, car c'est le signe que ces actes ne seront pas tolérés maintenant ni dans une Chypre unie à l'avenir.

47. Les incidents ont suscité des préoccupations au sujet du rôle que joue l'éducation s'agissant de favoriser les préjugés et idées fausses; en revanche, si elle est utilisée à bon escient, l'éducation peut promouvoir une culture de coexistence pacifique. Je voudrais à cet égard rendre hommage aux dirigeants pour leur vision politique et le courage qu'ils ont eu de créer un comité technique chargé de l'éducation et je les exhorte à nommer ses membres sans tarder. Je crois que s'il est doté des moyens nécessaires pour formuler des recommandations susceptibles d'être mises en œuvre, ce comité peut apporter une contribution essentielle à la coordination des deux systèmes éducatifs, d'une manière qui favorise la tolérance et la réconciliation intercommunautaires, ce que mérite une Chypre unifiée.

48. L'appui que la Force apporte aux activités de déminage, menées avec l'aide précieuse de la FINUL et du Service de la lutte antimines de l'ONU et grâce à une excellente coopération des deux parties, a permis non seulement de détruire les matières dangereuses, de déclarer que les champs de mines ne présentaient aucune menace et de préparer la voie à l'ouverture des points de passage, mais aussi de créer un climat de confiance entre les parties à un moment important. Je remercie le Gouvernement cambodgien d'avoir accepté, dans le cadre de la coopération entre missions, que son équipe de déminage soit temporairement déployée à l'UNFICYP de mai à novembre 2015, et le Conseil de sécurité de son appui continu. La Force ne disposant pas de moyens de déminage propres, il faudra peut-être poursuivre cet appui et cette coopération durant la prochaine période d'examen.

49. La visite à Chypre du Mandataire mondial des Nations Unies pour l'élimination des mines et engins explosifs et l'incident au cours duquel un agriculteur chypriote grec a été touché par une mine témoignent de la menace que représentent les mines à Chypre, menace qui passe souvent inaperçue du fait de la présence des forces adverses le long des lignes de cessez-le-feu. Tout en me félicitant de la volonté des Chypriotes turcs de déminer les champs de mines des forces turques près de la ligne de cessez-le-feu à proximité de Mammari, je suis préoccupé par les retards enregistrés et je les exhorte à procéder aux opérations de déminage dès que possible pour éviter un nouvel incident dans la zone. Vu l'accélération des pourparlers, il est d'autant plus important que les deux parties établissent des contacts et prennent des mesures concrètes sans plus tarder en vue de déminer l'ensemble de l'île.

50. Les efforts déployés par les deux maires et municipalités de Nicosie, de même que ceux des représentants du plan directeur de Nicosie, sont les bienvenus et continuent d'offrir un modèle de coopération réussie en ce qu'ils contribuent à peaufiner et à promouvoir une vision commune de l'avenir de la ville, avec l'appui de la Force. De même, en offrant des incitations et des possibilités aux chefs d'entreprise des deux parties de collaborer les uns avec les autres et en mettant en évidence les avantages économiques d'une réunification de l'île, les responsables des milieux d'affaires continuent d'apporter une contribution utile au processus de paix. Je les félicite une fois de plus pour leur hauteur de vues et j'invite toutes les parties concernées à appuyer davantage les efforts qu'ils font pour promouvoir les initiatives du secteur privé qui peuvent favoriser les échanges entre les

communautés et avoir un effet positif sur le niveau des échanges commerciaux à travers la zone tampon, qui demeure faible.

51. Comme dans mes rapports précédents, je continue d'inviter les dirigeants des deux communautés à s'employer à créer un climat propice à une plus grande parité économique et sociale entre les deux parties et à enrichir et à approfondir les liens économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres ainsi que les contacts, y compris en vue de stimuler les échanges commerciaux. De tels contacts favorisent la confiance entre les communautés et rassurent les Chypriotes turcs qui redoutent l'isolement. Je constate que des mesures continuent d'être prises dans ce sens et je prie instamment les deux dirigeants de persévérer dans cette voie en abordant ces questions. De même, j'encourage les parties à faire pleinement participer la société civile au processus en cours, afin de stimuler l'appui au niveau local.

52. Le dialogue en cours entre les dirigeants des communautés religieuses contribue favorablement au climat qui entoure les pourparlers. En facilitant l'accès aux sites religieux dans toute l'île, les autorités religieuses ont joué un rôle important pour ce qui est de promouvoir la compréhension et de réduire la méfiance entre les communautés, ce qui a permis de mobiliser l'appui au niveau local en faveur de la réunification. Dans les mois cruciaux à venir, j'encourage vivement les deux parties à appuyer cette coopération, y compris en continuant de ménager l'accès aux quelque 500 églises et autres lieux de culte du nord, et à la centaine de mosquées du sud.

53. La fermeture du programme Action pour la coopération et la confiance, géré par le PNUD, à la fin du mois de décembre a mis fin à 10 années d'un appui concerté à l'action menée par la société civile dans le cadre du processus de réconciliation à Chypre. Alors que le processus de paix entre dans une phase critique, les plateformes qui offrent un espace permettant aux citoyens de tous les pans de la société de participer et de faire entendre leur voix au sujet d'un futur règlement sont devenues d'autant plus importantes. Dans ce contexte, je me félicite de ce que le Forum du dialogue à Chypre se poursuivra en 2016, et j'espère que ses travaux continueront de bénéficier d'un appui et que ses recommandations seront sérieusement prises en considération.

54. L'ONU reste déterminée à soutenir l'action humanitaire vitale menée en faveur des familles des victimes par l'intermédiaire du Comité des personnes disparues. Je me félicite que le dirigeant de la communauté chypriote turque, M. Mustafa Akıncı, ait confirmé que les équipes de fouilles du Comité des personnes disparues auront accès à 30 sites d'inhumation présumés dans les zones militaires du nord de Chypre. Cela représente un progrès important vers l'objectif du Comité qui est de localiser, d'identifier et de restituer à leur famille la dépouille des nombreuses personnes toujours portées disparues. Compte tenu de l'âge avancé des proches et des témoins, il est essentiel que le Comité dispose des moyens et des informations nécessaires pour accélérer ses travaux.

55. Dans l'actuel climat positif, le rôle que joue la Force s'agissant de maintenir un environnement propice à la tenue des négociations revêt une importance fondamentale pour la réussite de l'ensemble du processus. En anticipant les questions civiles et militaires et de maintien de l'ordre qui se posent quotidiennement à l'intérieur et aux alentours de la zone tampon et en y répondant en temps utile et de manière efficace, la Force contribue à éviter les tensions politiques ou militaires qui risquent de compromettre les efforts des dirigeants des

deux parties. Malgré des incidents et problèmes mineurs, qui demeurent monnaie courante, la situation le long des lignes de cessez-le-feu est restée calme et stable au cours des six derniers mois.

56. L'augmentation de l'usage civil de la zone tampon demeure un élément naturel du processus de normalisation de la situation, que la Force favorise et facilite, à condition que cela se fasse en toute sécurité et en bon ordre, conformément aux procédures de la Force. Par conséquent, je demande une nouvelle fois aux autorités des deux parties de prendre des mesures fermes à l'égard de tous ceux qui se livrent à des activités non autorisées par la Force, de façon à afficher leur respect envers l'autorité de la Force dans la zone tampon, à aider la Force à exécuter sa mission et à éviter toute tension. La saison de la chasse ayant commencé, je me félicite de la bonne coopération qui existe entre la Force et la police chypriote pour faire face aux cas de braconnage dans la zone tampon.

57. Il est décevant de constater que les commandants des forces en présence n'aient pas encore saisi l'occasion d'engager une communication directe, malgré l'offre de facilitation et les encouragements de la Force. Il va sans dire que l'établissement de voies de communication directe aiderait à régler ou éviter les conflits et permettrait également de renforcer la confiance si essentielle, facteur déterminant pour la réussite du retrait progressif, selon les niveaux d'effectifs convenus, des forces étrangères dans une Chypre réunifiée. Je demande de nouveau aux deux parties de répondre favorablement aux efforts déployés par le commandant de la Force en vue de renforcer les relations et d'étudier la possibilité d'une mise en œuvre rapide des mesures de confiance militaires qui pourraient contribuer à améliorer le climat et à susciter un appui en faveur d'un règlement. J'appelle une nouvelle fois les deux parties à accepter l'aide-mémoire de 1989, ce qui permettrait de mettre fin aux contestations portant sur le tracé des lignes de cessez-le-feu établi par l'ONU. Je réaffirme que l'aptitude de la Force à jouer ce rôle dépend pour l'essentiel de la détermination des parties à s'abstenir de contester son autorité et sa légitimité dans la zone tampon.

58. Tout en reconnaissant que la présence de caméras permet de surveiller les activités illégales dans la zone tampon et donc d'améliorer la sécurité dans la zone, elle confère avant tout un avantage militaire et constitue une violation du statu quo si elle n'est pas accompagnée d'une réduction des effectifs militaires. J'encourage donc vivement une réduction de la présence et du dispositif militaires le long de la ligne de cessez-le-feu, en particulier dans les postes équipés de caméras de surveillance, surtout dans la zone militarisée à l'intérieur des remparts vénitiens de la vieille ville de Nicosie.

59. Je constate que la poursuite de l'expansion des réseaux criminels et des activités dans le village mixte de Pyla, à l'intérieur de la zone tampon, continue d'être une source de préoccupation majeure et de tensions pour les deux communautés dans le village, les dirigeants politiques des deux parties et les services de police respectifs, créant ainsi un niveau de risque pour les communautés de Pyla qui peut être évité. Il est regrettable qu'en dépit d'une prise de conscience du problème et du fait que la Force ait tenté à plusieurs reprises de jouer le rôle de facilitateur, les parties ne se soient pas encore accordées sur la manière de s'attaquer à cette forme de criminalité et, partant, de réduire le risque pour les communautés de Pyla. La coordination et la coopération entre les différents services de police

inspireraient une plus grande confiance quant à l'aptitude des communautés à vivre côte à côte en sécurité, aujourd'hui et dans une Chypre réunifiée.

60. Face à la nouvelle dynamique intercommunautaire exposée dans le présent rapport, la Force a sensiblement accru son soutien aux pourparlers concernant les colonies de peuplement au cours de la période considérée, en particulier en facilitant les travaux des huit comités techniques, en appuyant les mesures de confiance et en assurant de temps à autre la sécurité et un appui logistique pour la tenue des réunions quotidiennes des parties. Outre le fait que les ressources sont mises à rude épreuve en raison d'un accès accru à la zone tampon à des fins civiles, ce nouveau contexte opérationnel a restreint la capacité de la Force de faire face à de nouvelles exigences, dont l'ouverture de deux nouveaux points de passage. Elle connaît un déficit de moyens en ce qui concerne la police militaire, les fonctions d'analyse et de planification du quartier général de la Force et le déploiement de patrouilles dans tous les secteurs pour soutenir les opérations en cours. Pour que la Force soit préparée à ce stade critique, je prie le Conseil de sécurité d'autoriser une modeste augmentation des effectifs actuels, de 860 à 888 membres des contingents.

61. Compte tenu de l'évolution positive de la situation sur le terrain et de l'appui apporté par les dirigeants au cours de la visite que mon Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a effectuée en octobre, la Force a, en coordination avec ma Mission de bons offices, intensifié ses activités de planification en vue d'un règlement, comme l'a demandé le Conseil, récemment dans la résolution 2234 (2015). Cette planification continuera de tenir compte de l'évolution des négociations et des idées des parties sur le rôle éventuel que l'ONU doit jouer à cet égard.

62. En outre, je continuerai à suivre de près les opérations de la Force, en tenant compte de l'évolution de la situation sur le terrain et des vues des parties et, s'il y a lieu, j'adresserai au Conseil mes recommandations sur les nouveaux aménagements à apporter au mandat de la Force, à ses effectifs et à son concept d'opérations.

63. Je recommande que le mandat de la Force soit prorogé pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 31 juillet 2016, avec une légère augmentation des effectifs, de 860 à 888 éléments. Je tiens à exprimer une nouvelle fois ma gratitude aux 34 pays qui, depuis 1964, fournissent des contingents, du personnel de police ou les deux, et à rendre hommage aux 186 soldats de la paix qui ont perdu la vie au service de la paix à Chypre pendant cette période. Il incombe à toutes les parties d'œuvrer de manière résolue en vue du règlement global auquel aspirent tous les Chypriotes et grâce auquel la présence d'une force de maintien de la paix ne serait plus nécessaire.

64. À ce tournant critique du processus de paix et vu les perspectives encourageantes d'une solution rapide, je compte sur les partenaires internationaux de Chypre pour faire preuve d'engagement et de détermination en appuyant de toutes les manières possibles des initiatives et des projets propres à renforcer la confiance entre les communautés et à susciter un appui en faveur d'une solution à partir de la base. Dans ce contexte, je suis particulièrement reconnaissant pour le partenariat durable entre l'ONU et l'Union européenne en faveur de l'adoption de mesures de confiance et d'autres projets et initiatives, en particulier en ce qui concerne les points de passage, et l'appui au Comité technique chargé du patrimoine culturel et au Comité des personnes disparues.

65. Je tiens à remercier ma Représentante spéciale et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, Lisa Buttenheim, tout particulièrement pour la détermination et le dévouement dont elle a fait preuve dans ses fonctions de Conseillère spéciale adjointe. Je tiens également à remercier la commandante de la Force, la générale de division Kristin Lund, pour son service. La Force continue de jouer un rôle de chef de file dans l'augmentation du nombre de femmes parmi le personnel de l'ensemble des composantes militaire, civile et de police. Enfin, je tiens à adresser mes remerciements à tous les hommes et à toutes les femmes qui servent la Force pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils se sont acquittés des responsabilités que le Conseil de sécurité leur a confiées. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à mon Conseiller spécial, Espen Barth Eide.

Annexe

Pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police à la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre (au 15 décembre 2015)

Pays	*Militaires*
Argentine[a]	295
Autriche	4
Canada	1
Norvège	2
Hongrie[b]	84
Slovaquie[c]	200
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	274
Total	**860**

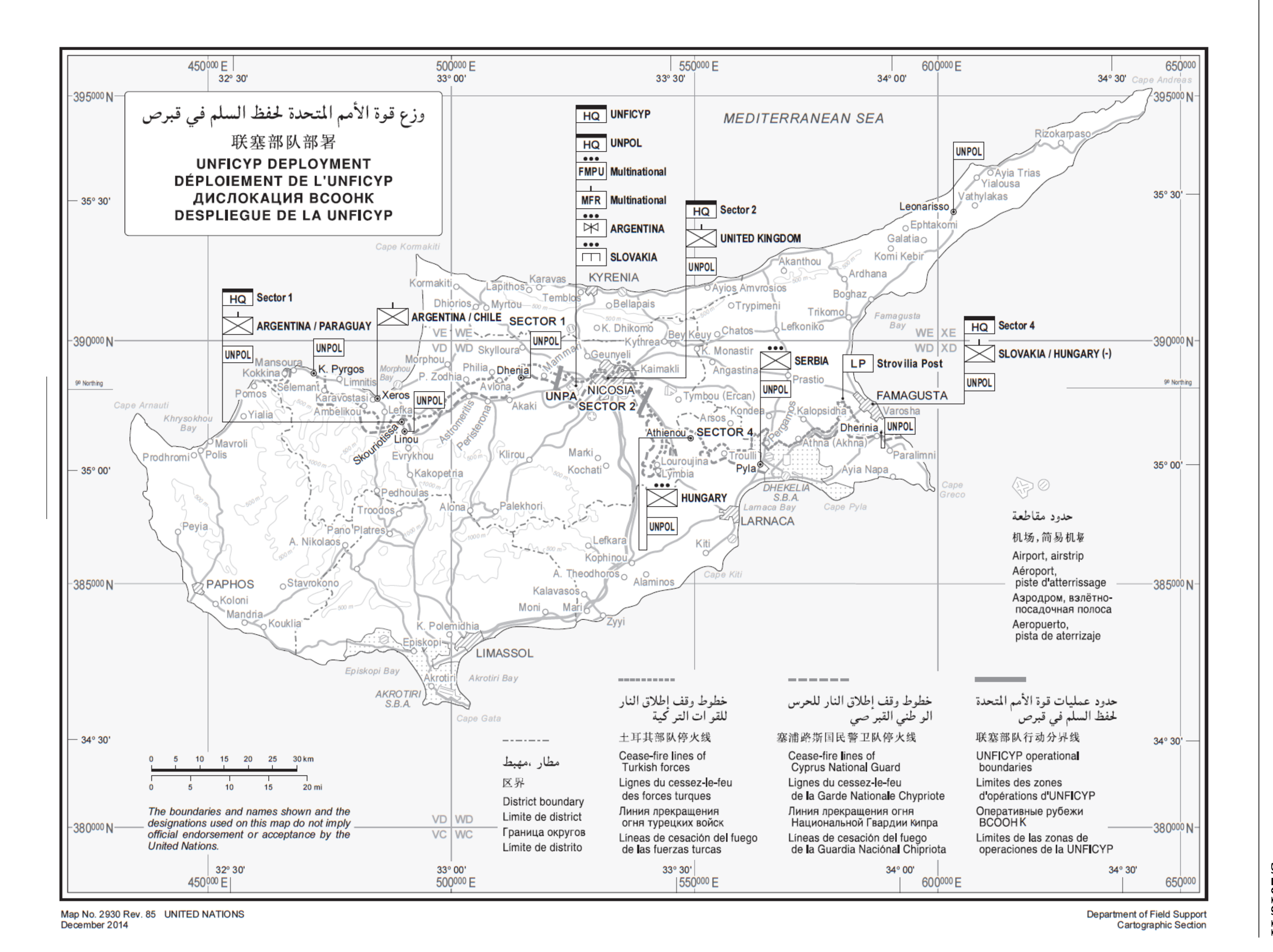
Pays	*Policiers*
Australie	12
Bosnie-Herzégovine	9
Chine	3
Irlande	12
Lituanie	1
Monténégro	4
Roumanie	3
Serbie	2
Slovaquie	4
Ukraine	7
Total	**57**

Personnel militaire

[a] Le contingent argentin comprend des soldats brésiliens (1), chiliens (14) et paraguayens (14).

[b] Le contingent hongrois comprend des soldats serbes (7).

[c] Le contingent slovaque comprend des soldats serbes (39) et ukrainiens (2).



وزع قوة الأمم المتحدة لحفظ السلام في قبرص
联塞部队部署
UNFICYP DEPLOYMENT
DÉPLOIEMENT DE L'UNFICYP
ДИСЛОКАЦИЯ ВСООНК
DESPLIEGUE DE LA UNFICYP
MEDITERRANEAN SEA
Sector 1
ARGENTINA / PARAGUAY
ARGENTINA / CHILE
SECTOR 1
Sector 2
UNITED KINGDOM
SECTOR 2
Sector 4
SLOVAKIA / HUNGARY (-)
SECTOR 4
HUNGARY
SERBIA
UNFICYP
UNPOL
Multinational
ARGENTINA
SLOVAKIA
HQ
FMPU
MFR
LP
Strovilia Post
NICOSIA
UNPA
KYRENIA
FAMAGUSTA
LARNACA
LIMASSOL
PAPHOS
AKROTIRI S.B.A.
DHEKELIA S.B.A.
Cape Andreas
Cape Kormakiti
Cape Arnauti
Cape Greco
Cape Pyla
Cape Kiti
Cape Gata
Famagusta Bay
Larnaca Bay
Akrotiri Bay
Episkopi Bay
Khrysokhou Bay
Morphou Bay
Rizokarpaso
Ayia Trias
Yialousa
Vathylakas
Leonarisso
Ephtakomi
Galatia
Komi Kebir
Ardhana
Boghaz
Trikomo
Lefkoniko
Prastio
Akanthou
Ayios Amvrosios
Trypimeni
Chatos
K. Monastir
Angastina
Tymbou (Ercan)
Kondea
Arsos
Athienou
Louroujina
Lymbia
Troulli
Pyla
Kalopsidha
Athna (Akhna)
Dhekelia
Dhenia
Varosha
Paralimni
Ayia Napa
Kiti
Alaminos
Lefkara
Kophinou
A. Theodhoros
Kalavasos
Mari
Zyyi
Moni
Bellapais
K. Dhikomo
Kythrea
Kaimakli
Beykeuy
Geunyeli
Marki
Kochati
Temblos
Karavas
Lapithos
Myrtou
Dhiorios
Kormakiti
Skylloura
Philia
Dhenia
Avlona
Akaki
Klirou
Palekhori
Peristerona
Astromeritis
Morphou
P. Zodhia
Xeros
Linou
Lefka
Limnitis
Karavostasi
Ambelikou
Skouriotissa
Evrykhou
Kakopetria
Pedhoulas
Troodos
Platres
Pano
Alona
A. Nikolaos
Stavrokono
K. Polemidhia
Episkopi
Akrotiri
Koukila
Mandria
Koloni
Peyia
Prodhromi
Polis
Mavroli
Yialia
Pomos
Kokkina
Mansoura
Selemani
K. Pyrgos
VE VD VC WE WD WC XE XD
خطوط وقف إطلاق النار للقوات التركية
土耳其部队停火线
Cease-fire lines of Turkish forces
Lignes du cessez-le-feu des forces turques
Линия прекращения огня турецких войск
Líneas de cesación del fuego de las fuerzas turcas
خطوط وقف إطلاق النار للحرس الوطني القبرصي
塞浦路斯国民警卫队停火线
Cease-fire lines of Cyprus National Guard
Lignes du cessez-le-feu de la Garde Nationale Chypriote
Линия прекращения огня Национальной Гвардии кипра
Líneas de cesación del fuego de la Guardia Nacional Chipriota
حدود عمليات قوة الأمم المتحدة لحفظ السلام في قبرص
联塞部队行动分界线
UNFICYP operational boundaries
Limites des zones d'opérations d'UNFICYP
Оперативные рубежи ВСООНК
Límites de las zonas de operaciones de la UNFICYP
حدود مقاطعة
区界
District boundary
Limite de district
Граница округов
Límite de distrito
مطار، مهبط
机场，简易机场
Airport, airstrip
Aéroport, piste d'atterrissage
Аэродром, взлётно-посадочная полоса
Aeropuerto, pista de aterrizaje
0 5 10 15 20 25 30 km
0 5 10 15 20 mi
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 2930 Rev. 85 UNITED NATIONS
December 2014
Department of Field Support
Cartographic Section